

# NATIONS UNIES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **Déclaration du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, et de la Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, M<sup>me</sup> Jennifer Welsh, sur la situation en République centrafricaine**

(New York, 01 Octobre 2013) Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, et la Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, M<sup>me</sup> Jennifer Welsh, se sont déclarés profondément préoccupés par la situation en République centrafricaine, et ont appelé les autorités nationales de transition à prendre d'urgence des mesures pour protéger les populations contre les risques de crimes atroces et à rétablir l'état de droit et l'ordre public. Ils ont exhorté la communauté internationale à soutenir les initiatives régionales prises par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale visant à protéger la population et prévenir d'autres exactions.

Les deux Conseillers spéciaux ont fait état des informations persistantes concernant des violations flagrantes des droits humains commises dans différentes parties du pays depuis que la coalition Séléka avait pris le pouvoir par la force, en Mars 2013. Ces violations ont notamment pris la forme de meurtre délibéré de civils, d'actes de violence sexuelle contre les femmes et les enfants, de destruction et de pillage des biens, y compris d'hôpitaux, d'écoles et d'églises. Selon le rapport publié récemment par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la « Situation des droits de l'homme en République centrafricaine » (A/HRC/24/59), la plupart de ces violations semblent avoir été commises par des soldats Séléka, agissant en toute impunité. Les autorités de transition ont manqué de prendre les mesures voulues pour prévenir d'autres exactions.

« En attendant que la communauté internationale agisse de manière concertée pour prévenir les atrocités en République centrafricaine, il est encore temps de prendre des mesures pour mettre un terme à l'escalade de la crise et aux souffrances de la population », ont déclaré les Conseillers spéciaux. « L'effondrement de l'ordre public et l'apparente incapacité des autorités de transition d'exercer un contrôle sur les soldats Séléka qui commettent des atrocités laissent présager une aggravation de la crise et un retour à des combats à grande échelle. Ce contexte, aggravé par d'autres facteurs de risque, y compris les tensions religieuses, a ouvert la voie à des risques de crimes atroces.»

Les Conseillers spéciaux se sont félicités de la nomination le 25 Septembre, par le Conseil des droits de l'homme, d'un expert indépendant chargé de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et préconisent la création d'un organe indépendant et impartial qui serait appelé à enquêter sur toutes les allégations de violations graves des droits humains. Ils ont souligné la nécessité

de doter toute force internationale ou régionale qui serait déployée dans le pays d'un mandat crédible en matière de protection des civils.

Les Conseillers spéciaux ont ajouté qu'au moment où la communauté internationale s'investit pleinement dans diverses situations de crise à travers le monde et dans la crise syrienne en particulier, il ne faudrait pas pour autant qu'elle oublie d'autres populations qui ont aussi besoin d'être protégées.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. C'est à l'État centrafricain qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection de ses populations. Cependant, devant l'incapacité des autorités de transition de bien s'acquitter de cette tâche et face à la menace de nouvelles attaques contre les civils, la communauté internationale se doit d'aider l'État à protéger ses populations. Il s'agira en l'occurrence pour elle non seulement de prendre des mesures immédiates pour faire face à la crise, mais encore de définir une stratégie de prévention viable à long terme.

\* \* \* \* \*

Pour les demandes des médias, veuillez contacter:

Castro Wesamba  
Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger  
<http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/>  
Téléphone: +1 917-367-4961 Email: [wesamba@un.org](mailto:wesamba@un.org)